

EPREUVE ECRITE LVA A PARTIR DE 2015 : UNE SYNTHESE

Après plus de trente ans de stabilité, l'épreuve écrite de langue vivante étrangère (LVA) des Concours Communs Polytechniques (CCP) va évoluer à partir de la session 2015.

L'ancienne épreuve, pratiquée jusqu'à la session de 2014, correspondait à une analyse spécifique du rôle de la langue vivante étrangère dans la vie professionnelle des futurs ingénieurs dans les années soixante-dix.

Depuis, le monde a changé et les métiers de l'ingénieur participent à cette évolution. Aujourd'hui, l'ingénieur doit être opérationnel à l'international et pouvoir travailler au quotidien en anglais et dans d'autres langues. Il doit savoir s'adapter rapidement dans des équipes de plus en plus interculturelles, pluriethniques et polyglottes.

Un exercice fréquent de la vie professionnelle d'un ingénieur est la lecture de divers documents pour en extraire ce qui sera pertinent dans une situation donnée afin d'en relater l'essentiel dans un contexte professionnel contraignant.

C'est dans cet esprit que l'épreuve de LVA des CCP sera désormais la rédaction d'une synthèse, en trois heures.

Afin de rédiger cette synthèse, les candidats trouveront un dossier composé d'au moins trois documents, dont au moins un texte, tous en langue cible. Le dossier sera limité à trois pages DIN A4. Les sujets porteront sur des questions de société et d'actualité, ancrées dans les cultures cibles. Leur analyse ne demandera aucune connaissance approfondie historique, politique ou culturelle.

Les documents soumis aux candidats se rapporteront à un thème qui intéressera le futur ingénieur en tant que citoyen. Lire la presse et suivre les médias en langue cible suffira comme cadre de référence.

L'exercice de rédaction de la synthèse proprement dite – un exposé objectif – fera apparaître les arguments forts des documents sans omettre des éléments clés et les restituera sans en déformer le contenu. Les candidats établiront les liens entre les arguments des différents documents en les pondérant.

Comme il convient lors d'une rédaction de s'imaginer le lecteur, cette synthèse doit être rédigée pour que son destinataire puisse se faire sa propre opinion sur le sujet sans devoir consulter les documents de base. Une bonne synthèse commente la problématique en question dans son introduction. Les candidats n'introduiront pas d'avis personnel et utiliseront un langage clair et précis.

Les candidats ne sauront se contenter d'énumérer les arguments des différents documents. Il convient en revanche de montrer comment les arguments des différents documents se complètent, s'opposent, se contredisent, en mettant en avant leur cohérence. Enfin, les candidats choisiront un titre pertinent pour leur synthèse.

La pertinence de la synthèse sera évaluée par les correcteurs.

La longueur approximative de la synthèse, d'une valeur moyenne de 400 mots, sera précisée dans le texte de l'épreuve.

Voir aussi :

MENESR, BO spécial n°3 du 30 mai 2013, programme des langues vivantes étrangères en CPGES
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletinofficiel.html?cid_bo=71593&cbo=1